

## Travaux du Comité politique (Rome, 19-20 octobre 1971)

**Légende:** Note drafted by the Commission of the European Communities in Brussels on 26 October 1971, focusing mainly on the Political Committee's discussion of the economic aspects of the Conference on Security and Cooperation in Europe (CSCE) and on the preparatory work for the summit.

**Source:** Commission des Communautés européennes. Note à l'attention de M. Le Président Malfatti, Travaux du Comité politique, S/71-28 052. Bruxelles: 26.10.1971, Historical Archives of the European Union 2013, Villa Salviati – via Bolognese 156, I-50139 Firenze – Italy, A.H.C.E. Emile Noël Dossier No 73, 6 p.

**Copyright:** Archives historiques de l'Union européenne

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/travaux\\_du\\_comite\\_politique\\_rome\\_19\\_20\\_octobre\\_1971-fr-19ea8e1b-a7cb-4516-aaa6-23f67c8dc500.html](http://www.cvce.eu/obj/travaux_du_comite_politique_rome_19_20_octobre_1971-fr-19ea8e1b-a7cb-4516-aaa6-23f67c8dc500.html)

**Date de dernière mise à jour:** 09/12/2013

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Secrétariat général

Bruxelles, le 26 octobre 1971

S/71 - 28 052

NOTE A L'ATTENTION DE M. LE PRÉSIDENT MALFATTI

Objet : Travaux du Comité politique (Rome le 19-20 octobre 1971).

A la suite de l'accord donné par la Délégation française et les autres Délégations à la proposition du Comité politique d'inviter un représentant de la Commission à participer aux débats du Comité sur les aspects économiques de la Conférence pour la Sécurité européenne, je me suis rendu à Rome, conformément à vos instructions, dans la soirée du 19 octobre, en compagnie de M. MEYER, Secrétaire général adjoint.

Nous avons participé dans la matinée du 20 octobre aux travaux du Comité politique sur les aspects économiques de la C.S.C.E.. En marge de ces travaux, le Président du Comité, l'Ambassadeur DUCCI, m'a informé des discussions qui avaient eu lieu la veille au cours d'une rencontre officieuse des directeurs généraux des affaires politiques en ce qui concerne les travaux préparatoires au "sommet". Enfin, j'ai participé à un déjeuner offert par l'Ambassadeur DUCCI aux Chefs de Délégations.

1. Discussions du Comité politique sur les aspects économiques de la C.S.C.E.

Le Comité a été saisi de deux documents : un rapport du groupe ad hoc sur la C.S.C.E. établi avec notre participation et un document présenté à titre personnel par le Président du groupe ad hoc sur les conditions dans lesquelles la Communauté serait appelée à intervenir aux divers stades de la préparation et du déroulement de la C.S.C.E.

.../...

- 2 -

a) Rapport du groupe ad hoc

Ce rapport largement fondé sur la contribution de la Commission était tout à fait satisfaisant en ce qui concerne les problèmes institutionnels de la Communauté et reprenait largement nos principales suggestions. Il avait fait l'objet d'un accord unanime du groupe ad hoc à l'exception d'un seul passage repris ci-dessous :

"En ce qui concerne les matières relevant déjà de la compétence de la Communauté, des propositions ne peuvent être introduites, lors de la phase préliminaire et à la Conférence même, qu'au nom de la Communauté.

[et en indiquant que leur réalisation éventuelle dépend d'un accord avec la Communauté.]

[Il est évident que la réalisation de ces propositions dépend d'un accord avec la Communauté.]

La deuxième formule avait la préférence de la Délégation française tandis que la première était soutenue par les cinq autres Délégations et la Commission.

La discussion dans le Comité politique s'est concentrée sur ce seul point. M. DAVIGNON, au nom de la délégation belge, a recherché des formules de compromis basées sur la première rédaction atténuée par une expression comme "en temps opportun".

A l'issue de la discussion il est apparu que l'adjonction des mots "dans des conditions appropriées" à la première formule était acceptable pour la Délégation française, pouvait être prise en considération par la Délégation allemande (la plus restrictive sur ce point) et serait vraisemblablement retenue par les autres Délégations, si la Délégation allemande confirmait finalement son accord.

L'Ambassadeur DUCCI a accueilli très amicalement la Délégation de la Commission. Je suis intervenu pour indiquer que le rapport du groupe ad hoc était tout à fait correct du point de vue communautaire et pour appuyer la première formule en discussion et les essais de compromis de la Délégation belge.



- 3 -

b) Rapport de la présidence sur la position de la Communauté pendant la Conférence et sa préparation.

Le document de la présidence a été établi à la suite d'une première discussion dans le groupe ad hoc. Toutefois, la Délégation française s'était opposée à l'élaboration d'un rapport officiel en faisant valoir qu'il dépassait le mandat du groupe ad hoc (position constatée par les autres Délégations et la Commission).

Le rapport du Président du groupe ad hoc à la préparation duquel M. MEYER avait été associé est tout à fait conforme à notre position sur la compétence et le rôle de la Communauté et de ses Institutions.

Au Comité politique, le délégué français, M. de BEAUMARCHAIS, a demandé que le document en question soit discuté en détail par le Comité politique avant d'être soumis aux Ministres. Vu le temps limité dont disposait le Comité, il a été convenu de renvoyer cette discussion à une réunion ultérieure. La présidence devait rechercher si cette réunion pourrait se tenir encore avant la Commission ministérielle du 5 novembre pour permettre l'inscription du rapport à l'ordre du jour de cette Conférence.

2. Préparation du sommet.

L'Ambassadeur DUCCI aurait voulu que le Comité politique tienne une première discussion pour préparer celle que les Ministres doivent avoir le 5 novembre. Le délégué français s'y est opposé catégoriquement en se fondant sur des instructions extrêmement précises (venant de la présidence de la République a-t'il laissé entendre), que ce dossier devait être traité par les Ministres eux-mêmes, sans aucune discussion préparatoire au niveau des autres fonctionnaires.

Cela étant, l'Ambassadeur DUCCI a provoqué, dans la soirée du 19 octobre, une rencontre officieuse des six directeurs généraux après le dîner pour examiner les seules questions de procédures. En fait, il s'agissait de savoir si le Président de la Commission serait invité ou non à la discussion entre les Ministres.

- 4 -

D'après le compte rendu que m'a fait l'Ambassadeur DUCCI à votre intention, une telle invitation était appuyée par cinq Délégations, les Délégations italienne, allemande et belge étant particulièrement insistantes. Le délégué français s'y est opposé d'une manière non moins ferme et catégorique en se retranchant toujours derrière des instructions de ses plus hautes Autorités.

Après épuisement de tous les moyens de pression sur le délégué français, la formule suivante a été élaborée ad referendum, chacune des Délégations réservant la position de son Ministre sur cette formule :

La discussion sur la préparation du sommet aurait lieu entre les Ministres seuls (sans la Commission) dans la matinée du 5 novembre. Le Président MORO serait ensuite chargé d'informer le Président de la Commission des résultats de la discussion.

Cette information pourrait être donnée à l'occasion du déjeuner <sup>de travail</sup> que le Président MORO offrira le 5 novembre aux Ministres des Affaires Etrangères et au Président de la Commission.

L'Ambassadeur DUCCI m'a indiqué qu'une telle procédure (dont il voyait aussi les faiblesses) avait l'avantage de donner au Président de la Commission la possibilité de développer son point de vue devant les six Ministres et de relancer, le cas échéant, la question de sa pleine participation (pour les questions de compétence communautaire) à la suite des travaux. M. DUCCI pensait que l'on pouvait adopter une disposition de table qui rende possible une véritable discussion en comité restreint entre le Président de la Commission et les six Ministres.

De toute manière, il était conscient que vous voudriez sans doute vous entretenir vous-même de cette question avec le Président MORO et étudier avec lui les procédures les meilleures pour préparer la discussion du 5 novembre.



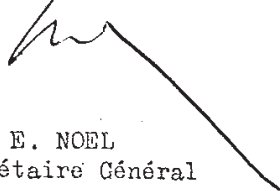
- 5 -

### 3. Déjeuner offert aux Chefs de Délégations.

Compte tenu de la discussion officieuse de la veille au soir, le déjeuner offert par l'Ambassadeur DUCCI aux Chefs de Délégations avait perdu son principal thème de travail. Il a revêtu de ce fait le caractère d'une discussion libre et sans fil conducteur déterminé.

L'Ambassadeur DUCCI, qui a accueilli les représentants de la Commission avec des attentions particulièrement amicales, m'a demandé de faire un compte rendu sommaire de la discussion que vous avez eue avec les Ministres des Affaires Etrangères la veille sur les mesures américaines.

La discussion a porté également, à un certain moment, sur le processus de ratification du Traité d'adhésion. M. DAVIGNON a indiqué que la Délégation belge demandera que les actes qui seront signés à cette occasion prévoient le cas où un des pays candidats (il pensait manifestement à la Norvège) ne serait pas en mesure de ratifier le Traité. Un tel développement ne devrait pas empêcher l'entrée en vigueur du Traité pour les autres pays candidats.

  
E. NOEL  
Secrétaire Général

Ce projet de rapport ne fut pas adopté définitivement  
par la Conférence ministérielle.